



Travaux commandés par le locataire sans me prévenir

Par **clotade**, le **28/05/2013** à **09:30**

[fluo]bonjour[/fluo]
mon locataire a fait remplacer un robinet sans m'en avertir et m'a fait envoyer la facture par le plombier ayant effectué la réparation. Dois-je la payer alors que je n'ai rien commandé?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **28/05/2013** à **09:33**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **moisse**, le **28/05/2013** à **10:14**

Bonjour,
Celui qui commande paie.
C'est aussi simple que cela.

Par **Boud**, le **29/05/2013** à **22:26**

Bonsoir,
Malheureusement certains locataires pensent que tout ce qui est réparé ou remplacé est forcément à la charge du bailleur, ainsi ils se permettent des travaux sans que le bailleur n'ait été informé afin qu'il puisse lui-même apprécier non seulement de la pertinence

du remplacement ou réparation et si cette tâche est nécessaire d'en déterminer le responsable. Dans ce cas le locataire doit purement et simplement payer s'il a décidé unilatéralement la dépense.rnrnCordialement

Par **Boud**, le **29/05/2013** à **22:26**

Bonsoir,rnrnrnMalheureusement certains locataires pensent que tout ce qui est réparé ou remplacé est forcément à la charge du bailleur, ainsi ils se permettent des travaux sans que le bailleur n'ait été informé afin qu'il puisse lui-même apprécier non seulement de la pertinence du remplacement ou réparation et si cette tâche est nécessaire d'en déterminer le responsable. Dans ce cas le locataire doit purement et simplement payer s'il a décidé unilatéralement la dépense.rnrnCordialement